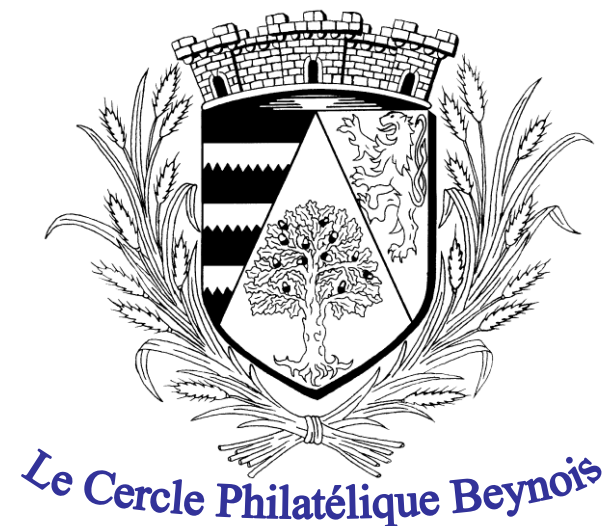
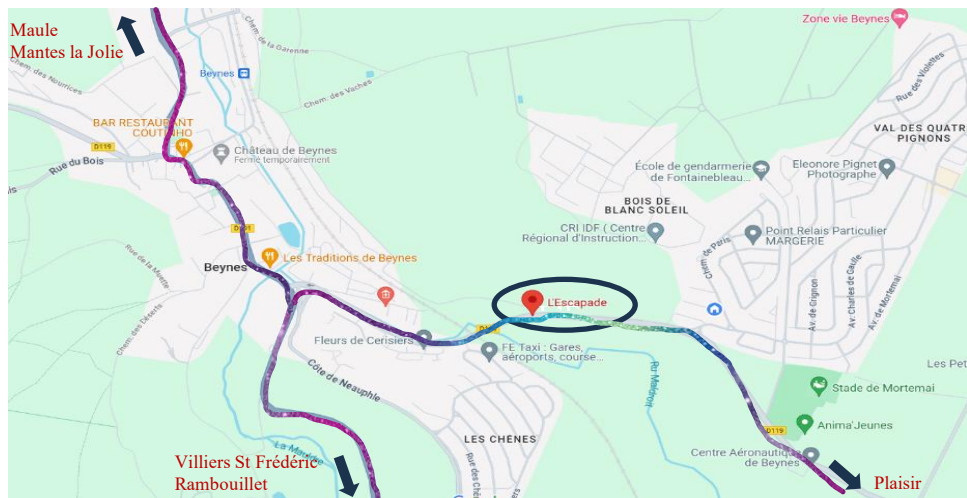


Lieu : Salle L'Escapade 771 Route de Frileuse - D119



Horaires : A partir de 7h30 pour les Exposants
De 8h30 à 17h pour les visiteurs

Services : Parking sur place
Buvette et petite restauration

Communication : Une large information sera faite dans
les bourses et salons précédents ainsi
que dans diverses publications

Renseignements : René GEORGEAULT 06 12 22 33 95
Cerclephilateliquebeynois@gmail.com

Organise sa

22^{ème} Bourse des Collectionneurs

Dimanche 15 Novembre 2026

**Salle L'ESCAPADE
771 Route de Frileuse
78650 BEYNES**

Renseignements : 06 12 22 33 95 ou
cerclephilateliquebeynois@gmail.com

Entrée Libre

Salle Accessible aux personnes à mobilité réduite

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOURSE DES COLLECTIONNEURS
du dimanche 15 novembre 2026**

Art. 1 : La 22^{ème} « BOURSE DES COLLECTIONNEURS », organisée par le **Cercle Philatélique Beynois**, a pour but de présenter au public la passion des collections (armes exclues), de permettre les échanges entre collectionneurs et/ou simples amateurs et de participer activement à l'animation culturelle de la ville de Beynes.

Art. 2 : L'inscription à la Bourse des Collectionneurs, et la signature de ce règlement intérieur, impliquent de la part du demandeur une totale acceptation des présentes conditions, et un engagement à les respecter intégralement.

Art. 3 : L'attribution des places est effectuée par le Cercle Philatélique Beynois en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits exprimés par les exposants.

En cas de demande importante, le Cercle Philatélique Beynois se réserve le droit de limiter la taille des emplacements attribués à chaque participant.

Art. 4 : Il est interdit de céder, ou même de sous-louer, tout ou partie de l'emplacement attribué par le Cercle Philatélique Beynois sans son autorisation.

Art. 5 : La mise en place s'effectue le dimanche matin de **7h30 à 8h30**. Le démontage est réalisé à partir de **17h**, après la fermeture au public.

Art. 6 : Les exposants sont tenus d'assurer une présence et une surveillance permanentes sur leurs stands. Le Cercle Philatélique Beynois décline toute responsabilité concernant le vol, la perte, la casse ou toutes autres dégradations causées aux objets exposés.

Les exposants feront leur affaire personnelle d'éventuelles assurances à souscrire pour couvrir ces risques et/ou tout autre risque qu'ils sont les seuls à pouvoir évaluer.

Art. 7 : Le Cercle Philatélique Beynois ne peut se substituer aux exposants quant aux obligations légales en vigueur que ceux-ci sont tenus de respecter pour participer à la manifestation.

Art. 8 : Toute vente de produits alimentaires (restauration et/ou boisson), de billets de loterie, tombola ou autres tickets de jeu, est réservée au Cercle Philatélique Beynois.

Art. 9 : Le Cercle Philatélique Beynois se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

En outre, il décidera souverainement dans tous les cas non prévus par ce règlement.

Il pourra notamment décider de refuser ou d'exclure un exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation, et ceci sans indemnisation d'aucune sorte.

Art. 10 : Le Cercle Philatélique Beynois se réserve le droit de vérifier l'inscription au Registre du Commerce d'un exposant ou de son représentant.

CERCLE PHILATELIQUE BEYNOIS

**BOURSE DES COLLECTIONNEURS
LE DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026**

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

ADRESSE :
.....

Téléphone : Email :

Particulier (maximum 3 tables) Professionnel (maximum 3 tables)

Club :

Je demande la réservation detable(s)

PRIX : 15€ la table de 1m80, 7.5€ la ½ table

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements actuellement en vigueur concernant les marchés et brocantes ainsi que le règlement spécifique à cette Bourse

Pré-réservation à faire par mail ou courrier et à confirmer avec un règlement par chèque à l'ordre du CPB avant le 15 Septembre 2026

A l'attention de Cercle Philatélique Beynois – Mairie de Beynes – Place du 8 Mai 1945 – 78650 Beynes

(Les chèques seront encaissés après le 2 Décembre)

Merci de joindre la photocopie de votre carte d'identité ou la copie de l'immatriculation au registre du commerce.

NB : SEULES LES RESERVATIONS CONFIRMÉES PAR UN REGLEMENT SERONT DEFINITIVEMENT VALIDÉES, TOUT EMPLACEMENT NON OCCUPE A 8H30 SERA REMIS A DISPOSITION.

Cocher les types de collections concernées :

Timbres Télécartes Cartes postales

Jouets Pin's Monnaies

Autres, à préciser :

Pour tous renseignements : écrire au CPB, Mairie de Beynes, 78650 Mairie de Beynes
par mail : cerclephilateliquebeynois@gmail.com ou téléphone 06 12 22 33 95

**Café, Croissants, Sandwichs, Boissons fraîches.
Accès et parking handicapés**

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Le Cercle Philatélique Beynois s'engage formellement à ne vendre ou à échanger aucune information personnelle. Les informations recueillies sur ce formulaire par le CPB sont nécessaires pour l'enregistrement de votre demande d'inscription, et sont également enregistrées dans un fichier informatisé pour la gestion de votre dossier permanent et des relations avec notre association. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées à la Bourse Toutes Collections du 20 Octobre 2024. En application des articles 15 et suivants du Règlement Européen 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif aux traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des informations vous concernant. Il vous suffit pour cela de contacter le CPB à l'adresse cerclephilateliquebeynois@gmail.com